

Table de travail
Alliance pour la réserve naturelle du parc du Mont-Bellevue
Sommaire

Note : Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

MANDAT ET ÉCHÉANCIER

La table de travail de l'Alliance a pour mandat d'**émettre des recommandations** aux propriétaires du parc du Mont-Bellevue (PMB) (Ville de Sherbrooke et Université de Sherbrooke) quant :

- à la restauration du secteur du mont J.-S. Bourque (*printemps 2019*);
- à la sensibilisation des usagers (*printemps 2019*);
- aux conditions et orientations à respecter pour des aménagements futurs (*automne 2019*);
- à d'éventuelles propositions d'aménagement (*au besoin, à la demande des propriétaires*)

CONSTITUTION

Constituée de 10 à 15 membres, la table de travail vise une représentativité des secteurs suivants :

- Les usagers du PMB
- Les résidents riverains du PMB
- L'éducation
- La recherche
- Le patrimoine
- Les communautés autochtones
- Les groupes environnementaux

Dans le cas où un trop grand nombre de participants souhaitent représenter un secteur donné, un processus d'autodésignation sera enclenché.

ENGAGEMENT

Le Regroupement du parc du Mont-Bellevue s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires pour permettre aux membres de participer de manière significative aux discussions.
- Faire les suivis en lien avec les demandes, commentaires et suggestions exprimés par les membres de la table de travail.
- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement de la table de travail.
- Rendre disponibles sur son site Internet les documents relatifs aux travaux de la table de travail (comptes rendus principalement).

Les membres de la table de travail s'engagent à :

- Participer à environ une rencontre chaque mois.
- Exercer leur rôle dans un souci de bien représenter les intérêts de leur secteur et dans le meilleur intérêt de la collectivité.
- Mobiliser positivement le groupe qu'ils représentent par rapport aux travaux de la table.
- Faire profiter la table de travail de leurs connaissances et de leur raisonnement.
- Intervenir dans un esprit de collaboration et de conciliation.
- Valider les comptes rendus des rencontres

CALENDRIER

Début mars	Confirmation d'intérêt pour les personnes ayant reçu une invitation à la rencontre du 12 février 2019
11 mars 2019	Appel à candidatures
Mi-mars	Processus d'autodésignation, au besoin
Fin mars	Début des travaux